

**Zeitschrift:** Versants : revue suisse des littératures romanes = Rivista svizzera delle letterature romane = Revista suiza de literaturas románicas

**Herausgeber:** Collegium Romanicum (Association des romanistes suisses)

**Band:** 56 (2009)

**Heft:** 1: Fascicule français. Poétiques de la liste (1460-1620) : entre clôture et ouverture

**Artikel:** Les mots enceints : quelques pratiques de la liste chez Jean Molinet et autres "facteurs" de rhétorique

**Autor:** Frieden, Philippe

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-271229>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les mots enceints : Quelques pratiques de la liste chez Jean Molinet et autres facteurs de rhétorique

Catalogue, répertoire, tableau, inventaire, énumération, suite, martyrologue, listing, index, kyrielle, palmarès. Voilà une liste, non exhaustive, de quelques uns des synonymes les plus employés que possède la langue française pour dire la liste<sup>1</sup>. L'abondance fait ici problème : quelle différence d'emploi entre liste et énumération, catalogue et répertoire, inventaire et listing ? Il n'est pas toujours aisé de préciser, même en ayant recours aux dictionnaires, ce que dissimulent ces mots qui ont tous un air de parenté et qui semblent permutter si facilement que l'on peut, selon les cas, les employer sans trop s'attarder à leur fixer une aire sémantique précise. Cela est particulièrement vrai du doublet : liste / énumération. Quelle différence existe-t-il entre une « liste méthodique et détaillée d'objets » et « l'énumération des objets d'une collection », deux exemples illustrant les définitions fournies par le *Grand Robert* ?

Aborder la notion de liste doit donc répondre, en premier lieu, à une difficulté d'ordre sémantique. Ce travail constituera la première partie de notre réflexion. Notre champ d'investigation, pour tenter d'y parvenir, se concentrera sur un corpus de textes techniques assez peu lus : les *Arts de seconde rhétorique*, textes du XV<sup>e</sup> siècle. On y trouve nombre de listes de mots pouvant rimer les uns avec les autres. Peu d'analyses leur ont été consacrées<sup>2</sup>, en raison peut-être de ces listes, parfois très longues, qui constituent un écueil à la lecture<sup>3</sup>. Elles serviront, pour ce qui nous

<sup>1</sup> La référence où nous avons tiré cette série est celle fournie par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), dont voici l'adresse électronique : <http://www.cnrtl.fr/synonymie/liste> (consultée le 8 mars 2009).

<sup>2</sup> Nous renvoyons principalement aux articles suivants : Michèle Gally, « Archéologie des arts poétiques français », *Nouvelle Revue du Seizième Siècle*, 18, 2000, pp. 9-23 ; Paul Zumthor, « Les Grands Rhétoriqueurs et le vers », *Langue française*, 6, 1974, pp. 88-98 et Eric Méchoulan, « Les Arts de rhétorique du XV<sup>e</sup> siècle. La théorie masque de la *theoria*? », in *Masques et déguisements dans la littérature médiévale*, éd. par Marie-Louise Ollier, Paris, Vrin, 1988, pp. 213-221.

<sup>3</sup> Eric Méchoulan (« Les Arts de rhétorique », *art. cit.*), qui fournit pourtant l'approche la plus motivante de ces textes, n'est pas exempt de remarques du genre : « Les Arts de seconde rhétorique, quelque étranges qu'ils paraissent à l'usager des poétiques, sont en parfait accord avec leur destination. Inaugurant le passage de la poésie à l'écrit, cherchant à la faire reconnaître comme art spécifique,

concerne, de matière première à notre enquête liminaire, car elles nous permettront de circonscrire, parfois *a contrario*, le genre de listes que nous envisagerons, dans une seconde partie de ce travail, en nous intéressant alors à quelques textes empruntés à Jean Molinet, dont l'œuvre polymorphe s'est investie aussi bien dans la classification rhétorico-poétique des arts vulgaires que dans l'écriture d'actualité, ou encore, et nous y ferons un détour, dans la glose du *Roman de la Rose*, pour lequel il propose, à l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle, une version moralisée.

Il faut donc partir des mots pour tenter de cerner les âtres de la liste. Nous constatons alors que le mot, tel que nous l'entendons aujourd'hui, n'existe pas dans la langue française avant 1567. Pas plus d'ailleurs que les synonymes courants de suite, de série, et même de catalogue, mot rare pendant toute la période de rédaction médiévale en langue vulgaire<sup>4</sup>. Il semble ici qu'un obstacle se pose d'emblée que nous devons contourner en nous référant non pas à une terminologie inexistante, mais à des pratiques qui, elles, usent assez abondamment de listes. Madeleine Jeay, dans son ouvrage pionnier, ne procède pas autrement. Elle ignore le détour par les mots – et cela est compréhensible au vu de la maigre récolte – et en vient rapidement à la pratique, en l'occurrence celle des listes de noms d'œuvres et d'auteurs de trois sirventes<sup>5</sup>. Il serait pourtant erroné de laisser accroire que le mot est totalement absent de la langue française avant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, un terme d'origine germanique, *lista*, a donné naissance, d'un côté aux termes *liste* et *lice* en ancien français, de l'autre à *lista* en latin, *list* et *Leiste* en anglais et en allemand. Cette *liste* est enregistrée très tôt dans le corpus en vulgaire. Son sens en revanche n'est pas celui que nous connaissons. Attestée dès 1150, elle désigne une bande, une bordure, la limite d'un

---

ils inscrivent les profonds bouleversements de l'épistémè médiévale au cœur de leurs listes lassantes et de leurs tournures embarrassées » (p. 220).

<sup>4</sup> On peut ainsi lire dans le livre I du *Livres dou tresor* de Brunet Latin (éd. par Francis J. Carmody, 1975) : « Puis est dedens la nostre mer l'ille de Crete, ou li rois Cres regna premiers, selonc ce que li contes dit ça en arieres el catalogue des rois de Grece » (p. 117).

<sup>5</sup> Nous renvoyons bien sûr à son livre *Le Commerce des mots. L'usage des listes dans la littérature médiévale (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>)*, Genève, Droz, 2006. Les trois sirventes qu'exploite Madeleine Jeay dès le deuxième chapitre sont ceux de Guerau de Cabrera, Guiraut de Calenson et Bertran de Paris. Ils déterminent largement, comme elle s'en explique, l'orientation principale de ses listes : elles auront toutes affaire, de près ou de loin, avec un aspect agonistique. Ce parti pris très fort, peut-être trop exclusif, pourrait lui être reproché en ce qu'il occulte d'autres pratiques concurrentes de la liste. Nous reviendrons un peu plus loin sur certains traits définitoires de ses listes.

espace ou d'un vêtement, comme c'est le cas dans cet exemple emprunté au *Roman de Thèbes* :

Mout par fu riche cele chambre,  
le pavement en fu de lambre  
bien entailliez a maraliste ;  
u front devant ot une liste  
d'esmeraudes et de jagonces  
d'or y avoit plus de mil onces<sup>6</sup>.

Ce sens, qui restera la seule acception pendant tout le moyen âge, n'est pas sans intérêt pour notre propos. On perçoit d'abord que la liste est un ensemble clos, fermé, qui circonscrit un espace. Ce seul élément sémantique ne suffit pas pour la distinguer de l'énumération qui est aussi un champ clos, fixé par le nombre. Pourtant dans le langage courant, au contraire du sens étymologique, l'énumération tend plus facilement vers l'ouverture. Il y a là un paradoxe que ne relèvent pas, cependant, les dictionnaires<sup>7</sup>. Le nombre, le *numerus* nous semble être la clé de cette discrépance. En effet, l'énumération s'oriente souvent, et les exemples qui l'illustrent le confirment, vers le grand nombre. La quantité l'ouvre dès lors vers un potentiel infini qui à son tour interdit toute clôture. On devrait certes parler de tendance plus que d'aspect définitoire du mot. Néanmoins, la pratique permettrait ainsi de discriminer sémantiquement la liste de l'énumération. Il faut cependant rester prudent, car certaines listes rejoignent très vite cette caractéristique de l'énumération et leurs

<sup>6</sup> Cf. *Le Roman de Thèbes*, éd. et trad. d'Aimé Petit, Paris, Champion («CCMA», 25), 2008, vv. 903-908. Jack Goody, dans *La Raison graphique*, consacre un chapitre à la question de la liste. Il part, comme nous le faisons ici, des différentes acceptions du mot et de son étymon germanique ; cf. *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Editions de Minuit, 1979, pp. 140-196.

<sup>7</sup> On peut ainsi lire dans le *Grand Robert* (1971), à l'article « Énumérer » : v. tr. (1520, mais rare jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle) : lat. *enumerare* ; rac. *numerus*, nombre). Énoncer une à une les parties d'un tout. Et pour « Énumération » : (1488 ; lat. *enumeratio*. V. **Énumérer**). Action d'énumérer. V. **Compte, dénombrement, recensement**. Faire une longue énumération. Rabelais a consacré tout un chapitre à l'énumération des jeux de *Gargantua*. Énumération des objets d'une collection. En comparant les deux définitions, et surtout les exemples que donne le dictionnaire pour illustrer le second article, la quantité intervient principalement : « longue énumération », « tout un chapitre consacré à l'énumération ». Une légère inflexion est ici induite que ne signalent pas les définitions du verbe ou du substantif. C'est peut-être de cet état de langue qu'il faut partir pour tenter de distinguer la liste de l'énumération. *A priori*, toutes deux sont soumises à la finitude. La seconde, souvent plus vaste dans son acception courante, échappe partiellement à cette loi et tend davantage vers l'infini que la liste.

emplois deviennent alors permutable<sup>8</sup>. Un autre critère peut encore affiner la distinction d'usage entre ces deux termes : l'ordre dans lequel prennent place liste et énumération est l'élément à retenir. Il faut *d'abord* avoir établi une liste, c'est-à-dire un ensemble fini d'éléments, pour pouvoir *ensuite* les énumérer. C'est donc en référence à un ordre chronologique que se répartissent souvent liste et énumération. Ce trait jouera un rôle quant à la fonction de certaines listes dans la suite de notre analyse. Nous y reviendrons.

Les *Arts de seconde rhétorique* rassemblés par Ernest Langlois dans le recueil du même titre vont étayer ce que l'étymologie et un certain usage nous ont permis de cerner, tout en nous permettant de franchir un pas supplémentaire. Pour des raisons de chronologie, nous ne pourrons retenir, dans le détail, les quatre premiers textes, tous antérieurs à 1460 selon leur éditeur. Seuls les trois derniers peuvent être pris en compte, c'est-à-dire surtout celui de Jean Molinet qui occupe la cinquième position, ainsi que le dernier qui en donne une version très semblable, à quelques exceptions près.

Tous ces traités s'inscrivent dans la continuité de l'*Art de dictier* (1492) d'Eustache Deschamps qui leur a légué sa marche à suivre, à savoir dresser le catalogue des différentes tailles de vers accompagné de remarques sur la composition des principaux poèmes à forme fixe. Certains reprennent également son propos sur l'importance des lettres de l'alphabet. Sans aller jusqu'à signifier, comme il le faisait, que toute connaissance s'origine dans la grammaire, trois traités soulignent le rôle que les vingt-six lettres jouent dans la composition poétique. Ainsi Molinet explique-t-il que :

Rethorique vulgaire est une espece de musique appellée richmique, laquelle contient certain nombre de sillabes avec aucune suavité de equisonance, et ne se puet faire sans diction, ne diction sans sillabes, ne sillabe sans lettres. La lettre est la moindre partie de la diction ou sillabe qui ne se puet diviser, comme *a, b, c, d* etc., desqueles lettres les unes sont vocales et les autres consonantes. Les vocales sont *a, e, i, o, u*<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Le *Grand Robert* donne ainsi comme exemple : *La liste de ses mérites est longue*. Mais cette illustration est annoncée comme une extension du terme et est alors à rapprocher de **Énumération** et **nombre**. Le nombre semble bien l'élément discriminant dans ce cas.

<sup>9</sup> Cf. *Recueil d'Arts de seconde rhétorique*, éd. par Ernest Langlois, Genève, Slatkine Reprints, 1974 (= Paris, 1902), p. 216. Nous ne donnerons, à l'avenir, que le numéro de la page dans le corps du texte.

La lettre est donc la partie insécable de la poésie écrite, l'élément premier par lequel tout commence. À ces considérations d'ordre grammatical, et en bons didacticiens, certains des auteurs ajoutent des listes de mots pouvant rimer. De telles listes ne figuraient pas chez Deschamps. Elles constituent un apport original par rapport à l'*Art de dictier*. Or la lettre, et plus précisément les voyelles, vont encore servir à classer ces tableaux qui s'apparentent parfois à ces listes lexicales repérées par Jack Goody au moment où émerge l'écriture<sup>10</sup>. Les voyelles sont donc et un élément constitutif de la poésie écrite, et un outil de classement pour mettre en ordre les rimes équivoques, léonines, rurales ou en goret, la plus simple d'entre elles. On peut ainsi lire, dans l'une des rubriques du traité VII :

Synonimes qui se terminent par le son et accent de ceste lectre B avecques la conjonction et liaison d'autres lectres, mesmement de L, selon le reng des voyeulles devant le B mises, comme... (p. 324)

C'est aussi l'ordre choisi par Baudet Herenc dans les deux listes lexicales qu'il inclut dans son traité<sup>11</sup>. Mais ces tableaux, à n'y jeter qu'un simple coup d'œil, tendent davantage vers l'énumération que vers la liste, selon le critère retenu initialement. Seule la loi alphabétique qui les régule est à retenir pour notre propos.

À l'exception de Baudet Herenc, qui place en tête de son exposé l'une de ces énumérations lexicales, tant le nombre de ses composants est infini, la plupart des manuels s'intéressent principalement à la composition des poèmes les plus usités à leur époque. Prenons à titre d'exemple les formules liminaires des traités V (Molinet) et VI (anonyme) : « Cy commence un petit traitié, compilé par maistre Jehan Molinet, a l'ins-truction de ceulx qui veulent apprendre l'art de Rethorique » (p. 214) et

---

<sup>10</sup> Jack Goody, *La Raison graphique*, *op. cit.*, pp. 169-177. Eric Méchoulan (« Les Arts de rhétorique... », *art. cit.*) utilise certain argument de l'ethnologue pour tenter de mieux appréhender les *Arts de seconde rhétorique* : « C'est ainsi que Jack Goody, tant en ethnologue qu'en historien, s'est intéressé au passage de l'oral à l'écrit. Or il remarque que les tableaux, les listes et les recettes – toutes ces formes, précisément, qui suscitaient notre déception originale – sont les formes les plus nombreuses des premiers systèmes d'écriture » (p. 217).

<sup>11</sup> On peut lire, respectivement aux pages 104 et 122, les rubriques suivantes : « Premierement s'ensuit un A b c sur les .v. voyeulx, pour apprendre a espelir en la dite Secunde Rethorique » et « Cy s'ensuit une regle de mos leonins, plains sonnans, équivoques et personnans, selon les lettres de l'A b c fenis-sans. »

« S'ensieut ung aultre Traictiét de Rectoricque, fait pour apprendre a rimer » (p. 253). L'anonyme enchaîne directement avec des exemples. Jean Molinet, dans un prologue qui n'est pas sans écho avec celui qu'il écrira quelques années plus tard en ouverture du *Romant de la Rose moralisé*<sup>12</sup>, adresse le traité à son « très honnoré seigneur, tout entrepris d'ardant desir » et « nouvellement [...] tiré soubz l'estandart de Cupido le dieu d'Amours. » (p. 214) Le *topos* d'humilité est suivi d'une liste, la première, des tailles modernes alors en usage :

Mais affin de mieulx satisfaire a voz prieres et requestes, que je tiens pour commandement, je vous envoie ce petit traitié de rethorique, tout chaudement forgié et fait a vostre contemplation, ouquel vous trouverez patrons, exemples, couleurs et figures de dittiers et tailles modernes qui sont maintenant en usage, comme lignes doublettes, vers sizains, septains, witains, alexandrins et rime batelée, rime brisée, rime enchayennée, rime a double queue et forme de complainte amoureuse, rondeaulx simples d'une, de deux, de trois, de quatre et de cinq sillabes, rondeaux jumeaux et rondeaux doubles, simples virelais, doubles virelais et respons, fatras simples et fatras doubles, balade commune, balade baladant, balade fatrisie, simple lay, lay renforchiét, chant royal, serventois, riqueraque et baguenaude. (p. 215)

Cette liste est généralement éclipsée, dans les commentaires, par la définition qui lui fait presque immédiatement suite et qui reprend, en substance, la formule du *De vulgari eloquentia* de Dante : « Rethorique vulgaire est une espece de musique appellée richmique »<sup>13</sup> (p. 216). Nous en resterons, quant à nous, à la liste. En apparence, elle ne semble pas différer de beaucoup de celle qui ouvre le traité II, anonyme :

Cy commencent les regles de la Seconde Rettorique, c'est assavoir des choses rimées, lesquelles sont de pluseurs tailles et de pluseurs fachons, sy comme lais, chans royaux, diz, serventois, amoureuses, balades, rondeaux, virelais, rotuenges, sotes chansons, et pluseurs aultres choses descendans de la seconde retthorique. (p. 11)

<sup>12</sup> Le prologue du *Romant* débute ainsi : « Ne suffist a vostre treshaulte seigneurie prosperant en fleur de jeunesse militer soubz le triumphant estandart de Mars, le grant dieu des batailles, dont vous avez veü les exploitz plus que nul prince de vostre aage, se avecques ce comme embrasé d'ardent desir, esprins d'amoureuses estincelles, ne desirez estre champion des dames ensuyvant le tresplaisant guidon de Venus, deesse d'Amours. » On le voit, l'entreprise amoureuse est à chaque fois évoquée, et les deux textes se présentent comme des adjutants à celui qui vient d'entreprendre la difficile conquête du territoire amoureux. Pour les références au *Romant de la Rose moralisé*, texte encore inédit, nous recourrons à la thèse de doctorat de Raymond N. Andes parue en 1948 à Chapel Hill, ici p. 15. Toutes les indications de pages figureront dorénavant dans le corps du texte.

<sup>13</sup> Cf., à ce sujet, Michèle Gally, « Archéologie des arts poétiques... », *art. cit.*

On peut toutefois noter quelques divergences, minimes certes, mais qui, pour notre propos, permettront de resserrer les traits définitoires de notre liste. En premier lieu, le traité II annonce sa liste par une formule qui n'est pas sans incidence sur la suite : « lesquelles sont de *pluseurs* tailles et de *pluseurs* fachons » (nous soulignons). Cette précision est complétée par une seconde, qui la clôt, mais qui, dans le même temps, laisse ouverte la suite ainsi délimitée : « et *pluseurs aultres choses* descendans de la seconde retthorique » (nous soulignons). C'est surtout la fin, la clause finale de l'énumération, qui importe. Ces considérations ne se retrouvent pas dans la présentation de Molinet. La liste, chez l'indiciaire, ne présente aucun signe pouvant laisser deviner une ouverture. Elle s'achève au contraire abruptement. Or, si nous regardons dans le détail les tailles exposées dans la suite de ces deux traités, nous pouvons observer que les annonces n'ont pas exactement la même fonction pour leur exposé. Dans le cas du traité II, nous avons affaire à un échantillon qui se retrouve illustré dans le reste, sans que la liste soit en définitive une entrée en matière exhaustive : entre le lai et le chant royal, le traité insère ainsi les formes du virelai, et du rondeau. Aucune entrée ne correspond au dit, annoncé avant le serventois et l'amoureuse, lesquels, par ailleurs, sont intervertis par rapport à l'ordre de présentation. Rien de tel chez Molinet. La liste qu'il propose dans son prologue sert en fait de programme à l'ensemble du traité et chacune des entrées, à quelques rares exceptions près, se retrouvera placée dans l'ordre déterminé par ce début<sup>14</sup>. Cette fonction programmatique de la liste n'est pas le propre du genre. C'est pourtant la fonction première de la très triviale liste de commissions, repérée dans la plupart des dictionnaires<sup>15</sup>. En dressant une telle liste, j'organise pour un futur plus ou moins proche une série d'actions – ici l'achat de denrées ou de produits ménagers – que

<sup>14</sup> On doit faire remarquer, par exemple, qu'un article « vers brisiez » intervient entre le « vers septains » et le « vers huytins ». Mais le commentaire à cet ajout permet de comprendre l'insertion qui n'est qu'un cas particulier de l'article précédent. En revanche, rien ne vient expliquer le déplacement du « vers alexandrins » entre l'entrée « rhetorique batelée » et « enchayennée ». Ce cas relève de l'erreur. De même, rien n'éclaire la disparition du fatras double annoncé après le fatras simple. On le voit, ces déplacements entre la liste d'ouverture et la réalisation qui suit sont minimes et ne remettent pas en question la fonction que nous venons de lui reconnaître, d'être un programme de lecture du traité. Signalons pour appuyer notre propos, que la liste des points développée aux pages 165-166 du traité de Baudet Herenc, possède la même régularité et donc la même fonction que celle de Molinet.

<sup>15</sup> C'est aussi l'un des trois types de listes enregistrés par Jack Goody, *La Raison graphique*, *op. cit.*, p. 149.

j’accomplirai ensuite, généralement dans l’ordre prescrit, même si cet aspect n’est pas premier. En revanche, l’énumération ne remplit en aucun cas cette fonction : nous avons donc bien affaire ici à un aspect définitoire propre à la liste.

Le chapitre des rimes, dans les arts de rhétorique seconde, complète par une dernière variante, la série des listes que l’on peut y recenser. De type prescriptif, ces arts de rhétorique fixent les règles que tout bon *facteur* doit suivre pour parvenir au mieux à ses fins. Trois d’entre eux (II, V, VII) exposent toutefois, au lieu de la règle à suivre, le dérèglement à éviter. Ainsi lit-on dans le deuxième traité : « Il est a noter que entre toutes les rigles de la seconde rethorique troiz choses principales sont a eviter, qui vaut autant a dire que eschiver » (p. 48). Suivent trois écueils à proscrire dont le sens n’est pas toujours clair. Au chapitre des rimes, le dernier qu’il aborde, Molinet opère aussi une sélection par le négatif. Il oppose ainsi sous le titre : « Rime equivocque », qui constitue l’une des façons de rimer les plus achevées, des rimes familières que l’apprenti-poète doit éviter. Puis vient le cas de la rime léonine, qui ne présente, à ce niveau, rien de suspect, et qui est patronné par un exemple emprunté au *Roman de la Rose*. Et finalement, le théoricien aborde quatre types de rimes basses : la rime rurale, la rime en goret, la « redite en sens synonyme » et la « platte reddite ». Chacune de ces rimes est exemplifiée, au même titre que les précédentes. Mais avant d’en venir à la rime équivoque, Molinet précise :

Tant les plattes redittes que les redittes en sens, rimes en goret et baguenaudes sont contéesz pour vice de rethorique et condempnéez en rigoreux examen ; si les fault eviter de toute puissance, et querir termes plus riches et mieulx recommandez, comme dictions aucunement pareilles, sans estre equivocques et contraires en signification. (p. 251)

Il clôt ainsi son traité un peu à la manière dont il l’avait commencé, en écrivant une liste, liste récapitulative des derniers exemples mentionnés<sup>16</sup>. La liste initiale et la liste finale diffèrent sur plusieurs points : l’une programme alors que l’autre récapitule. Leur position dans le traité l’explique en même temps qu’elle confirme leur but. Mais en plus de leur

---

<sup>16</sup> On peut observer un effet rétrograde dans la liste qui est ici citée. En effet, elle reprend les exemples dans le sens inverse de leur présentation. Le geste récapitulatif s’en trouve renforcé.

position qui les sépare tout en bornant l'*Art de rhétorique* de façon tout à fait singulière, la seconde liste porte couleur : c'est une liste noire, la réunion des exclus que le poète, tout naturellement, place en fin de propos. L'exclusion est telle que la liste programmatique, qui évoquait aussi un certain nombre de rimes : rime batelée, rime brisée, rime enchaînée et rime à double queue, ne faisait pas mention de ces cas fautifs. Elle rejettait d'ailleurs en queue de peloton la baguenaude, pièce justement composée de rimes rurales, donc proscribes. La fonction sélective que peut assumer la liste joue donc son rôle au terme du traité. Elle le jouait déjà, plus avant, afin de circonscrire dans le corpus une aire répondant à un critère bien précis. Après avoir défini formellement en quoi consiste la rime batelée, rime difficile, qui joue sur la reprise interne d'un vers à l'autre, Molinet précise : « De ceste nouvelle mode sont coulourez la Complainte de Grece, le Throne d'honneur, le Temple de Mars, le Nauffrage de la Pucelle et le Ressource du petit peuple » (p. 222). Or ces cinq titres renvoient à cinq pièces écrites par l'indiciaire entre 1464 et 1481 environ. Par là, il opère une sélection intéressante qui regroupe quatre des six prosimètres de sa production. Seuls *Le Chappellet des dames* et *L'Arbre de Bourgogne* échappent à la mise en liste, par défaut de rime batelée. On voit ici se dessiner une sorte de liste d'œuvres que vient regrouper un critère rhétorique, c'est-à-dire un critère formel qui a fait l'objet d'une définition / description de la part du poète. En plus de réunir plusieurs traits retenus jusqu'ici, principalement la brièveté et l'effet de frontière, cette liste tend un pont entre l'œuvre théoricienne de Molinet et son œuvre poétique. En utilisant sa production de poète pour illustrer le cas de la rime batelée, l'indiciaire met en évidence, à l'instar d'un Eustache Deschamps, que ces deux facettes ne sont pas exclusives l'une de l'autre, et qu'elles se complètent au contraire parfaitement<sup>17</sup>.

Parvenu à ce stade, il nous semble qu'une série correspond assez précisément aux critères que nous avons reconnus comme définitoires de la liste : clôture, brièveté, et ordre. Liste par excellence, qui vaudrait comme exemple pour le genre, les Neuf preux, on le sait, n'ont cessé d'être retravaillés par les textes qui, depuis les *Vœux du Paon* de Jacques de

---

<sup>17</sup> L'exemple n'est d'ailleurs pas isolé dans le traité : la ballade commune, la ballade baladant et le chant royal sont tous illustrés par des poèmes de l'auteur.

Longuyon, les ont intégrés à leur récit<sup>18</sup>. Fruit d'un tâtonnement qui prit corps dans le texte des *Vœux*, la liste des preux est aussi, et ce malgré les variations légères qu'elle a subies dans le temps, une série close, toujours arrêtée sur le chiffre neuf. Sa symétrie interne n'a d'ailleurs jamais été remise en question. Trois fois trois héros, qui traversent aussi bien le temps et l'espace, que les religions, et qui, même s'ils en appellent souvent un dixième – nous le vérifierons également chez Molinet – demeurent malgré cela d'une rare stabilité.

Comparons rapidement cette liste des Neuf preux aux listes d'auteurs, d'instruments de musique, etc., repérées par Madeleine Jeay. Deux traits les distinguent très nettement. Le premier réside dans leur position d'antériorité ou de postériorité par rapport au texte dans lequel elles apparaissent. On constate ainsi que les Neuf preux préexistent toujours au texte hôte. Les listes qui se rangent sous ce paradigme sont un donné, souvent culturel, antérieur au texte. Sous cet angle, la série des neuf héros tend à rejoindre la liste des arts libéraux, des vices et des vertus, ou encore la liste des péchés capitaux. Dans la plupart de ces cas – les péchés capitaux, au nombre arrêté de sept ou huit, constituerait un modèle opérationnel tout à fait comparable – ces listes sont aussi le fruit d'une sélection, d'un lent ajustage qui aboutit finalement à un nombre fixe de termes, qui seront ensuite repris tels quels dans des œuvres de nature fort diverse<sup>19</sup>. Dans le seul corpus de Jean Molinet, les Neuf preux servent aussi bien un texte parodique, les *Neuf preux de Gourmandise*, un prosimètre de nature historique, le *Trosne d'Honneur*, que le commentaire au chapitre 88 du *Romant de la Rose moralisé*, lequel aborde la question de la noblesse. Il n'en va pas de même dans les exemples retenus par Madeleine Jeay. Pas plus dans les trois sirventes en langue d'oc que dans les emplois d'Eustache Deschamps ou de Villon, les listes qu'elle envisage ne préexistent à leur texte. Elle l'exprime d'ailleurs très clairement dans son introduction :

Par le fait d'associer une forme, la séquence énumérative, et des contenus topiques et récurrents, la liste constitue un énoncé qui fonctionne comme un *topos*.

---

<sup>18</sup> On consultera avec profit l'appendice que consacre à ce sujet Hélène Bellon-Méguelle dans son beau livre sur le roman de Jacques de Longuyon : *Du Temple de Mars à la chambre de Vénus. Le beau jeu courtois dans les Vœux du Paon*, Paris, Champion, 2008, pp. 489-494.

<sup>19</sup> Nous ne considérons ici que la liste close des péchés capitaux, et non les séries quasi infinies qui se sont développées à la suite de l'obligation confessionnelle.

Chacune de ses occurrences est à déchiffrer par rapport au type virtuel auquel elle renvoie, en relation avec la tradition des diverses actualisations précédentes et dans le contexte de celle où elle s'inscrit<sup>20</sup>.

De fait, et en forçant quelque peu le trait, les listes en question n'existent pas : elles sont toujours le produit d'un texte qui les génère, les module, leur confère leur physionomie. D'où une plus grande variation dans le nombre d'item réunis, et par là une absence de clôture *a priori* qui les apparaît davantage à l'énumération – le mot est donné dans la citation – qu'à la liste que nous esquissons. Le jeu intertextuel ne reprend qu'une forme (vide) qu'il emplit comme un moule. Le terme de *topos*, également employé à ce moment, dit assez le jeu sur la variation, on dirait même sur la variance. Il n'en va pas du tout de même avec la liste des péchés capitaux ou celle des Neuf preux. Et le fait que le texte des *Neuf preux de Gourmandise* s'autorise à bouleverser complètement les éléments constitutifs de la liste canonique en substituant à tous les héros des personnages bibliques, ne contredit en rien ce que nous venons d'affirmer. Au contraire, le geste prouve que le canon est suffisamment fixé pour que le lecteur perçoive le déplacement parodique<sup>21</sup>. Sans cela, le titre ne suffirait pas à introduire une dimension comique.

À cette première différence vient s'en ajouter une autre, qui définit le mode d'intervention de ses listes dans leur espace discursif. La rupture, terme emprunté à Philippe Hamon, en fixe le *modus operandi* :

Il caractérise cette dernière comme un « kyste textuel », un élément étranger, inassimilable, de l'œuvre. L'intérêt de l'expression est de mettre l'accent sur l'effet de rupture produit par l'intrusion d'une liste dans le tissu textuel où elle s'insère. Elle se distingue en cela de la simple énumération qui ne bouscule la linéarité de l'énoncé que lorsqu'elle s'amplifie en accumulation<sup>22</sup>.

Si un tel constat peut s'appliquer aux listes lexicales des arts de la rhétorique seconde, dont les tableaux semblent, ne serait-ce que matériellement, se distinguer du reste des traités, il n'en va pas de même par

<sup>20</sup> Madeleine Jeay, *Le Commerce des mots*, op. cit., pp. 11-12.

<sup>21</sup> Voir sur ce texte l'article de Jean-Claude Mühlthaler, « Le Vin entre morale et carnaval : Jean Molinet et François Villon », in *Écritures du repas. Fragments d'un discours gastronomique*, éd. par Karin Becker et Olivier Leplatre, Frankfurt a. M., Peter Lang, 2007, pp. 51-74.

<sup>22</sup> Madeleine Jeay, *Le Commerce des mots*, op. cit., p. 9.

exemple de la liste des tailles annonçant au lecteur attentif le programme à venir. Cela tient peut-être aussi au fait de la nature du texte qui accueille cette liste. Le traité, même en son prologue, n'est pas de nature diégétique. Tout le début se veut une annonce de ce qui sera abordé par la suite, et la liste programmatique n'en constitue qu'une facette. On verra d'ailleurs d'autres exemples, dans le *Trosne d'Honneur*, où des listes beaucoup plus proches de celles retenues par Madeleine Jeay n'entrent pas en rupture avec le récit qui les insère.

Les contours de notre liste, ainsi que son mode opératoire, ayant été précisés, il faut maintenant en venir aux exemples, à la mise en texte de la série des preux dans l'œuvre de Molinet. Le chapitre 88 du *Romant de la Rose moralisé* et le *Trosne d'Honneur* offrent des points de rencontre que leur appartenance à des registres très différents ne laissait pas présager. L'écriture du *Romant* s'inscrit dans un projet complexe, exposé dans le prologue de l'auteur. À la demande de Philippe de Ravenstein, son « tresredoubté prince » (p. 15), Jean Molinet entreprend de moraliser le texte de Guillaume de Lorris et Jean de Meun. Presque trois siècles se sont écoulés depuis sa rédaction : la langue en est désormais vieillie, il faut donc, parallèlement à la glose morale, faire sa toilette, principalement lexicale, au texte allégorique. S'inscrivant également dans une pratique de dérimage bien attestée au XV<sup>e</sup> siècle à la cour de Bourgogne<sup>23</sup>, Jean Molinet divise l'œuvre première en cent sept chapitres auxquels il ajoute une moralité clairement distincte du texte dérimé<sup>24</sup>. Chaque chapitre porte un titre. Le quatre-vingt huitième annonce ainsi : « L'estat de noblesse et comment le bon noble doit avoir neuf proprietez semblables aux prouesses et vertus des neuf preux » (p. 566). La moralité glose le fameux passage extrait du discours de Nature où l'*ancilla Dei* évoque l'ensemble de la création dans un discours aux allures encyclopédiques. Plus précisément, cette partie expose les origines de la noblesse en relatant la naissance par la force des premiers rois de la terre. Les commentaires que propose l'auteur dans l'ensemble du *Romant* sont de

<sup>23</sup> Cf. à ce sujet l'article de Jean Devaux : « L'Art de la mise en prose à la cour de Bourgogne. Jean Molinet, dérimeur du *Roman de la Rose* », in *La littérature à la cour de Bourgogne. Actualités et perspectives de recherches. Actes de 1<sup>er</sup> colloque international du Groupe de recherche sur le moyen français*, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 8-9-10 mai 2003, publiés par Claude Thiry et Tania Van Hemelryck, *Le Moyen Français* 57-58, 2005-2006, pp. 87-104.

<sup>24</sup> Le travail est donc très différent de celui que l'on peut lire dans *L'Ovide moralisé*, qui ne constitue donc pas un véritable modèle au travail du poète bourguignon.

nature variée. Ils ne répondent pas à un programme précis. La moralisation, c'est-à-dire le décryptage des personnages, ici allégoriques, en vue d'un dévoilement chrétien ne constitue pas, loin s'en faut, l'unique procédé employé dans les cent sept chapitres. Si cette démarche est assez scrupuleusement suivie dans les premières étapes du parcours de l'Amant vers la Rose, le chapitre 20, par exemple, compare les portes du château de Jalousie aux quatre parties du jour. De même, le chapitre 24 rapproche la cour de l'état de Fortune, dans une version tout à fait sécularisée de la maison vacillante. Le siècle, au moins autant que le ciel, attire à lui le commentaire. Le chapitre 88 se range dans cette veine. Il y ajoute simplement un élément qu'il emprunte à la culture des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : la liste des Neuf preux. Ce faisant, il applique une grille de lecture hétérogène et au programme de la moralisation, qui ne devrait retrouver, si la règle était respectée, que des éléments de nature typologique : le Christ, la Vierge, l'âme, l'Ennemi d'Enfer, etc., et au texte qu'il a la charge de commenter, et pour cause, la liste des neuf preux n'étant pas encore arrêtée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Cette liste est donc utilisée ici comme un élément de décodage – c'est ainsi qu'elle doit normalement s'inscrire dans la continuité du texte de Jean de Meun. Nulle rupture dans le champ de la moralisation. Seule la moralité rompt avec le pré-texte, mais c'est la loi du genre qui l'exige. En revanche, sa fonction n'est pas très éloignée de celle observée dans l'*Art de rhétorique*, fonction programmatique énoncée dès le titre afin de faciliter la progression du lecteur dans son déchiffrement. Les premiers mots d'ouverture de la moralité infléchissent cependant l'utilisation de la liste vers un autre but, complémentaire :

Sans deroguer a ce que Nature met avant du fait de noblesse, et sans touchier aux escuz, aux couronnes, aux ducaz, aux royaux, ne a leurs glorieux trosnes, je vueil fabricquer ung noble a ma fantasie, doué de neuf proprietez que jadis possesserent les neuf preux, affin que honneur le boute en son coffre se il est digne de estre mis en tresor. (p. 572)

Certes, le verbe *fabricquer* répond au texte de Jean de Meun et à l'image de Nature dans sa forge, image qui domine tout son discours<sup>25</sup>.

<sup>25</sup> Le lien se renforce même par la suite : « Et pour ce que l'or est le plus precieux et resplendissant metal de tous les autres, le noble doit estre *forgié* de la meilleure miniere d'or et de la plus vertueuse voÿne qui soit au monde, car l'or porte medecine. » (p. 572 ; nous soulignons) Cette citation fait exactement suite à la précédente.

Mais, dans ce contexte de création, le terme n'est pas sans évoquer l'activité même du poète-commentateur qui, à ce moment précis, délaissant la droite voie de la glose morale, emprunte les chemins plus tortueux, mais aussi plus récréatifs, de la *fantasie* poétique, le thème est d'ailleurs pleinement assumé par lui. Ce sont des chemins de traverse que Molinet nous invite à parcourir et les Neuf preux sont autant de cailloux blancs semés ça et là pour ne pas perdre le lecteur. Ainsi, la suite de la moralité détaillent-elle soigneusement les différentes étapes de fabrication d'une pièce de monnaie, le noble équivoque, auxquelles elle attribue à chacune, comme autant de maîtres d'œuvre, l'un des preux de la tradition. Nous verrons ainsi la pièce précieuse lentement émerger de la mine d'où sa matière est extraite, passer par diverses opérations de purification du métal, de pesage, puis de façonnage (dimensions, impression des deux faces – la croix et la pile). Nous assistons, en dernier lieu, à la vérification de sa qualité. A ce parcours en huit étapes, s'ajoute une ultime aventure, celle de la diffusion de la monnaie, qui doit effectuer un voyage loin de son lieu de production, pèlerinage qui lui fera acquérir sa réputation. Les neuf étapes sont donc associées à l'un des preux, dans l'ordre : Hector, David, Charlemagne, Arthur, Godefroy de Bouillon, Josué, Jules César, Judas Macchabée et enfin Alexandre. Toute l'ingéniosité du faux-monnayeur consiste ici à décomposer le travail de production en neuf moments distincts, afin que chacun d'eux puisse correspondre à un héros. La liste oscille alors entre deux positions : elle semble, à cause du titre et du programme annoncé, se trouver en fin de parcours, comme un élément qui permettrait de recueillir les étapes de la division, division qui appartient en propre à l'opération de lecture et qui rejoue celle rencontrée dans la table des matières qui ouvre l'édition du texte de Jean Molinet<sup>26</sup>. Mais si on peut supposer que la division en cent sept chapitres n'est pas le fruit d'un plan précis, celle en neuf opérations au chapitre 88 ne relève plus de la coïncidence. La liste, en fait, précède l'ensemble : elle infléchit et façonne la glose et imprime à son développement le rythme de ses éléments. En un mot, elle en est le programme.

---

<sup>26</sup> Les éditions de ce texte offrent généralement une table des matières en ouverture. Dans une certaine mesure, cet élément de composition du livre, qui n'est pas propre à l'édition, mais que cette technique a généralisé, offre bien une liste au lecteur. Liste dont la fonction est celle de balise et de programme. Table des matières et listes programmatiques sont par certains aspects bien proches.

Le jeu est assez semblable dans *Le Trosne d'Honneur*, texte composé plus de trente ans avant le *Romant*. Mentionné, nous l'avons vu, dans la liste des œuvres possédant une strophe de rimes batelées dans l'*Art de Rhétorique*, le *Trosne* appartient à la série des prosimètres de l'indiciaire, pièces maîtresses dans l'ensemble de sa production poétique. Le motif en est la mort de Philippe le Bon, survenue en juin 1467. Avec le *Trosne*, nous rejoignons l'Histoire, et plus particulièrement l'histoire immédiate<sup>27</sup>. Une bonne partie du prosimètre est ainsi consacrée à l'universelle lamentation que suscite ce trépas. Là se déploient des listes très proches des exemples du *Commerce des mots*. Après une première pièce en prose, qui plante le décor floral servant de métaphore à toute cette moitié du texte et qui, surtout, annonce le décès du prince, Noblesse prend la parole en vers pour un *planctus* de cent soixante-huit décasyllabes. Dans sa lamentation, la noble dame en appelle à toute la création afin qu'elle vienne se joindre à elle dans son affliction et qu'elle verse des larmes qui grossiront le fleuve de ses pleurs. Ce cadre est propice aux listes d'espèces, réparties souvent par strophe. Ainsi rencontre-t-on une strophe « ornithologique » :

Oyseaux des champs, chantans chans et deschans,  
 Changiés vos chans, mués vos gargonnés,  
 Les tenebres de nos cœurs anoyans  
 Noians, fondans, fendans et desplaisans ;  
 Plaisans montans, rossignos, cardonnés,  
 Nets sansonnés, sonans sus buissonnés  
 Sons et sonnetz, sonnés sans sonneries  
 Doeul angoisseux en vos sansonneries<sup>28</sup>.

suivie de celle des instruments de musique. Plus loin, ce sont les diverses nations réunies sous l'autorité de la couronne ducale qui sont appelées. Puis viennent les héros, hommes et femmes d'époques plus reculées : Lucrèce, Pirame, Tisbé, Hélène, Pâris et bien d'autres. Ces différentes

<sup>27</sup> Voir au sujet de la rencontre entre la forme du prosimètre et l'histoire d'actualité, l'article de Claude Thiry, « Historiographie et actualité (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) », in *La littérature historique des origines à 1500 (t. 1 partie historique)*, GRLMA XI/1, pp. 1025-1063.

<sup>28</sup> Cf. Jean Molinet, *Faictz et Dictz*, éd. par Noël Dupire, 3 vol., Paris, S.A.T.F., 1936-1939. Ici vol. I, p. 39, vv. 49-56. Nous donnerons dorénavant les références dans le corps du texte, en précisant, lorsqu'il s'agit de vers, la page et les vers cités. Cette strophe est précisément composée de rimes batelées. En fait, toute la plainte de Noblesse en est informée.

énumérations se rangent les unes à la suite des autres pour dire, pièce par pièce, toute la création et, ce faisant, par leur accumulation, conférer un effet hyperbolique au morceau. On le voit également, aucun élément interne ne vient clore ces listes. Seules les strophes fixent les limites de leur expansion. La taille joue ici le rôle de frontière.

Toute autre est la seconde partie du prosimètre. Ayant réconforté Noblesse, Vertu recueille alors les restes du défunt, en l'espèce les « flourons d'or et d'azur reflamboyans » (p. 45), avant de remonter dans le ciel. À cet instant, l'Acteur nous dit apercevoir un trône d'une beauté incomparable. L'objet désigne le but à atteindre, mais pour y parvenir, un cheminement est annoncé, qui marquera toute la suite du texte. Il est ainsi présenté par l'Acteur :

Pour parvenir a ce glorieux trosne, failloit passer par noeuf cieux, ou estoient noeuf dames, noeuf preux et noeuf lettres d'or, qui, coeullies ensemble, faisoient Philippus, propre nom de ceste tres haulte et precieuse fleur de noblesse le grand duc d'Occident, lequel, pour singulieres graces en luy infuses et pluseurs haulx et grans fais chevalereux, avoit mery et deservy d'estre eslevé en ce haultain trosne par dessus tous les noeuf cieulx. (p. 46)

Nous observons ici, en comparaison de l'exemple fourni par le chapitre 88, une multiplication des listes, que souligne le chiffre neuf répété cinq fois, et qui finalement sont toutes programmées par celle du jeu lettriste<sup>29</sup>. *Mutatis mutandi*, c'est aussi la simplicité de l'ordre alphabétique des listes proposées par les arts de seconde rhétorique que nous retrouvons ici. La lettre impose sa loi au texte. Elle en vient à générer le poème auquel elle donne *matière et sens*. C'est dans ce système que s'insère la liste des Neuf preux. Elle n'est apparemment pas première, comme dans la glose moralisée, mais seconde, voire troisième puisque, dans l'ordre mentionné, les cieux et les dames la précèdent. Mais cet ordre apparent n'en dissimule-t-il pas un autre ? Car, bien que lui succédant, la liste des preux l'emporte sur celle des dames. Cette dernière expose en effet une série de vertus personnifiées. Mais nous savons qu'aucune liste de vertus ne comporte neuf termes. Molinet a donc dû bricoler avec ce registre afin que sa liste,

---

<sup>29</sup> Un autre prosimètre de Molinet use d'un procédé équivalent. Le *Chappellet des dames* égrène ainsi les lettres du nom de MARIE, de Bourgogne, en joignant à chacune une fleur, une vertu et une couleur.

pour le coup innovante, entre dans le programme fixé<sup>30</sup>. Aucun ajustage, en revanche, en ce qui concerne les preux. Leur nombre correspond parfaitement au projet qu'ils viennent soutenir au même plan que les lettres. On peut même supposer, en dernière analyse, et contrairement à ce que l'Acteur a exposé, qu'ils fixent bien leur rythme au prosimètre. Pour quelle raison le poète utiliserait-il le nom latin du duc si ce n'est pour avoir un total de neuf lettres et non de huit ? À tout le moins, lettres et preux se partagent-ils l'ordonnance du texte. À ce titre, et comme c'était déjà le cas dans le *Romant*, la liste des preux sert un double but, intervenant entre lecture et facture. Lecture, parce que, dans un jeu très voisin de celui produit par la preuve anagrammatique<sup>31</sup>, Molinet pratique ici une preuve par l'étymologie. Il fonde son éloge sur le décodage des lettres du nom de son duc, lettres qui dissimulaient secrètement, nous le découvrons progressivement, neuf vertus et neuf preux qui versent leurs contributions à sa facture. En ce sens, la liste des preux engage une lecture chiffrée d'un mot dont le dévoilement s'effectue parallèlement à l'ascension de l'âme défunte. Et facture, en l'espèce écriture, car la liste des preux organise jusqu'à la langue choisie pour faire l'éloge du duc. Elle programme ainsi le texte du prosimètre, voire participe à sa composition. Et c'est là la dernière caractéristique que possèdent les listes que nous avons suivies. S'éloignant d'un usage rhétorique, plus propre à l'accumulation, elles participent davantage d'une poétique qu'elles contribuent à façonner. Un même mot unit ainsi le prologue de l'*Art de Rhétorique* et les premières lignes de la moralité 88 : *forger*. Molinet propose à Philippe de Croÿ un « petit traitié de réthorique, tout chaudement forgié » (p. 215) et nous présente le noble de sa fantaisie comme « forgié de la meilleure miniere d'or » (p. 572). Or, dans les deux cas, la *forgerie* est intimement liée à la liste qu'elle côtoie. Et même si le terme est absent du *Trosne d'Honneur*, on a vu de quelle façon la liste des preux s'immisçait dans le réseau lettriste mis en place par le prosimètre, voire façonnait sa progression.

L'ordre de la lettre. C'est à cette loi que répond la plupart des listes que nous avons parcourues. Comme le répètent les *Arts de seconde rhétorique*,

<sup>30</sup> On trouve ainsi : Prudence, Hardiesse, Instruction chevaleresque, Largesse, Justice, Pauvreté d'esprit, Vérité et Singularité de grâce. Seule la première appartient aux vertus cardinales.

<sup>31</sup> Nous empruntons cette formule à l'article de Francis Goyet : « La Preuve par l'anagramme. L'anagramme comme lieu propre au genre démonstratif », *Poétique*, 46, 1981, pp. 229-246.

toute œuvre poétique est nécessairement le produit d'une combinaison de lettres, consonnes et voyelles s'unissant pour former des syllabes que la rime se chargera de faire résonner. Mais la lettre ordonnée par les *A b c*, dans ces mêmes traités, fournit une autre organisation, lexicale cette fois-ci, quand il s'agit de classer de longues listes de rimes. *Le Trosne d'Honneur* déporte cette rhétorique seconde dans le domaine poétique. Chaque lettre devient alors promesse de fruits nouveaux. C'est au cœur de cette génération poétique qu'apparaît la liste des Neuf preux, suscitée par le jeu lettriste mais réglant, par sa finitude, la vivace croissance. Car les listes peuvent se multiplier rapidement, comme en atteste l'exemple du *Trosne d'Honneur*<sup>32</sup>. Cette propriété séminale a d'ailleurs été conférée dès son origine à la liste des Neuf preux. Sa convocation appelle, presque toujours, un dixième héros. *Le Trosne d'Honneur* et le quatre-vingt huitième chapitre du *Romant* ne dérogent pas à la règle. Ces deux textes s'achèvent par une ouverture vers la génération future : le comte de Charolais, prochain duc de Bourgogne, dans le cas du *Trosne* ; Philippe le Beau, petit-fils de Charles le Téméraire, dans le cas de la glose. La génération poétique de la lettre se prolonge ainsi dans la lignée princière. C'est d'ailleurs sur ces mots pleins d'espoir que Molinet conclut le commentaire du chapitre des nobles :

Pleüst au souverain Createur que monseigneur l'archeduc d'Austrice, son vray heritier portant son nom, son tiltre, et partie de ses armes, le peusist paisiblement succeder en toutes bonnes meurs, vertus, et possessions ; car avec les graces que Dieu et nature luy ont presté jusques a ce jour, ensemble ce qu'il pourra cy aprés luy mesme acquerre, il est en apparence d'estre ung des grans princes de la terre. (p. 579)

Il actualise alors le dernier tour, la dernière ruse de la liste, celle d'être l'instrument privilégié d'une généreuse création.

Philippe FRIEDEN  
Université de Lausanne

---

<sup>32</sup> Dans un autre registre, Hugues de Saint-Victor présente un cas similaire de listes croissant de façon immodérée. Voir ses *Six opuscules spirituels*, éd. et trad. par Roger Baron, Paris, Les Éditions du Cerf, 1969. En particulier le cinquième traité, intitulé : « Les cinq septénaires », pp. 100-119. L'organisation de cet opuscule fait penser à une manière de génération spontanée de listes de sept termes, les unes prenant naissance à partir des précédentes.